



# COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CMP BAASSD 23 MAI 2017

## DES AVENANTS SIGNÉS...

La loi Travail commence à détruire le dialogue social et menace notre liberté syndicale.

### COMMISSION MIXTE PARITAIRE

Branche  
Aide  
Accompagnement  
Soins  
Services  
Domicile

#### Ordre du jour :

1. Temps et frais de déplacements
2. Cahier des charges pour la communication de la Branche
3. Classifications

L'avenant 31/2017 concernant l'augmentation misérable de la valeur du point de 0.44% au 1<sup>er</sup> octobre 2017 a été signé courant mai par les employeurs, la CFDT et la CFTC. S'il est agréé, cela porte la valeur du point à 5,403€.

**FO n'a pas signé cet avenant, il laisse encore 4 grilles en catégorie A et 3 grilles en catégorie B sous le SMIC... Les employeurs laissent la précarité perdurer. Pour notre délégation, leur positionnement n'est pas acceptable.**

Différents avenants sont proposés à la signature ce jour :

#### L'avenant 32/2017 :

Nous sommes signataires de cet avenant qui améliore la prise en charge des temps de trajet des négociateurs nationaux et des représentants régionaux.

#### L'avenant 33/2017 :

Nous ne signons pas l'avenant qui concerne la transformation de la Commission Mixte Paritaire (CMP) en Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI). Cet avenant découle de la loi Travail que nous avons combattue et dont nous réclamons toujours l'abrogation.

**FO** continuera à défendre les droits collectifs des salariés au niveau national et refusera d'être co-gestionnaire des politiques austéritaires visant à faire des économies sur le dos des salariés et à les mettre en concurrence. Les négociateurs **FO** sont là pour améliorer la rémunération et les conditions de travail de tous les salariés de la branche et non pour aider et faciliter la tâche des employeurs. Ce texte oblige les organisations syndicales à participer au suivi de la mise en place de cette loi. Pour **FO**, organisation syndicale libre et indépendante, c'est inconcevable.

#### L'avenant 34/2017 :

Notre délégation n'est pas signataire de cet avenant sur la formation professionnelle. Nous sommes fermement opposés à la mise en place du CPF et des difficultés que cela engendre pour les salariés en termes d'accès à une formation diplômante.

**FO** déplore l'absence de moyens financiers supplémentaires. Ces avenants sont tous envoyés à la commission d'agrément.

Une fois de plus nous constatons que des avenants qui n'apportent pas d'améliorations et qui plus est, font perdre des droits aux salariés, sont tout de même signés par la CFDT et la CFTC !!!

## **1. Temps et frais de déplacements**

Ce sujet est à l'ordre du jour depuis la première CMP suivant l'entrée en vigueur de la CC BAASSD, à savoir le 26 janvier 2012 !!! Malgré les nombreuses propositions d'amélioration, les déclarations, parfois en inter-syndicales, les communiqués de presse et les pétitions, que notre délégation a rédigés depuis, la réponse systématique est le manque de financement.

Les employeurs restent sur leur position concernant la clause suspensive malgré les remarques de notre délégation (cf. Compte rendu CMP du 25 avril 2017). La proposition qu'ils nous apportent ce jour n'inclut toujours pas la prise en charge de tous les temps de trajet et déplacements. L'USB ose même proposer une diminution de l'indemnité kilométrique dans le cas où l'employeur souscrit à une assurance véhicule collective (auto-mission).

**FO réclame toujours l'augmentation de l'indemnité kilométrique, aujourd'hui les employeurs nous proposent de la diminuer !!!**

## **2. Cahier des charges pour la communication de la Branche**

Ce point n'est pas une priorité pour notre délégation, cependant nous ne sommes pas défavorables à une action de valorisation de la branche de l'aide à domicile. L'objectif étant d'améliorer sa notoriété et son image auprès du grand public mais également des pouvoirs publics. Nous restons vigilants à la façon dont cela sera financé.

## **3. Classifications**

Les employeurs nous questionnent sur la nécessité de continuer le travail sur les classifications et rémunérations. En effet, les chiffres de la représentativité qui seront annoncés cette année, vont modifier le champ des possibles en termes de signature des avenants et d'opposition à ces avenants. Un avenant signé par l'USB et un des syndicats de salariés peut se voir annuler par l'opposition des autres syndicats de salariés dans la mesure où ils dépasseraient les 50% de représentativité. L'USB, hésite donc à se lancer dans un travail qui pourrait ne pas aboutir.

**Pour FO, la réelle négociation sur les classifications et rémunérations doit passer par une révision des grilles actuelles qui positionneront les salariés à SMIC + 20% pour le 1<sup>er</sup> échelon.**

Marie-Annick EVROT, Sophie GIRAUD,  
Hervé LE MARQUAND, Isabelle ROUDIL